

Junior Classes : Les couleurs

(à remplir lisiblement en capitales d'imprimerie)

Mme M. Nom

Prénom Date de naissance | |

Courriel Nationalité

Adresse

Code postal Ville Pays

Téléphone portable | | | | Téléphone fixe | | |

En cochant la présente case, vous acceptez sans réserve les conditions générales d'inscription (**obligatoire**)

Date | | et **signature** (obligatoire) :

Par la transmission de ces informations personnelles et notamment de vos coordonnées, vous acceptez leur utilisation par l'École du Louvre pour assurer votre inscription, pour vous communiquer par courriel vos accès à l'Extranet et pour vous contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques. Si vous êtes plusieurs personnes dans votre cercle familial à vous inscrire, ne mettez pas le même courriel. Chaque compte Extranet nécessite un courriel différent.

Montant des droits d'inscription

60 €, plein tarif **35 €, tarif réduit** (pour les jeunes de moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois et les personnes bénéficiaires du RSA ou de l'AAH)

Souhaitez-vous vous inscrire au titre de la formation professionnelle continue ? oui non

Ne joignez pas de règlement en ce cas et envoyez votre dossier à l'adresse de l'École du Louvre, précédée de la mention « formation continue Junior Classes ».

Pièces à joindre impérativement

- **Un chèque par personne** à l'ordre de la Régie de l'École du Louvre.
- **Une enveloppe timbrée libellée** à vos nom et adresse pour l'envoi de votre carte d'inscription.
- **Une photographie d'identité récente**, comportant vos nom et prénom au verso, écrits lisiblement.

Pour justifier des droits au tarif réduit, joindre obligatoirement :

- **pour les moins de 26 ans** au 31 décembre 2020, nés à partir du 01/01/1995, la photocopie d'une pièce d'identité.
- **pour les mineurs**, une autorisation parentale signée par un représentant légal.
- **pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**, la photocopie d'une attestation nominative, datant de moins de 6 mois, de demandeur d'emploi, de bénéficiaire du RSA ou de bénéficiaire de l'AAH.

Les auditeurs doivent obligatoirement être âgés de 15 ans minimum au 01/09/2020.

Renseignements complémentaires

Avez-vous déjà suivi des cours à l'École du Louvre ? oui non

Quelle est, ou a été, votre situation professionnelle ?

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> agriculteur | <input type="checkbox"/> cadre supérieur | <input type="checkbox"/> employé | <input type="checkbox"/> artisan, commerçant, chef d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> enseignant | <input type="checkbox"/> ouvrier | <input type="checkbox"/> profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> profession culturelle |
| <input type="checkbox"/> profession libérale | <input type="checkbox"/> demandeur d'emploi | <input type="checkbox"/> autre actif | <input type="checkbox"/> sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> étudiant | <input type="checkbox"/> stagiaire | <input type="checkbox"/> ne souhaite pas répondre | |

Etes-vous retraité(e) ? oui non

Conditions générales d'inscription 2020.2021 Junior Classes

Le présent document est destiné à présenter les modalités d'inscriptions, de paiement et de suivi des Junior classes dispensées par l'École du Louvre.

Article 1 : Inscriptions et paiements en ligne

Les inscriptions et les paiements en ligne s'effectuent uniquement à l'adresse suivante : auditeurs.ecoledulouvre.fr

Article 2 : Inscriptions et paiements par correspondance

Le dossier d'inscription par correspondance est à retourner ou à déposer à l'adresse suivante :

École du Louvre
Inscriptions auditeurs (Junior classes)
Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel
75038 Paris cedex 01.

Éléments nécessaires

- la fiche d'inscription dûment remplie ;
- une photographie d'identité récente avec nom et prénom(s) inscrits au revers ;
- la justification du tarif réduit, le cas échéant (voir article 5) ;
- le règlement correspondant (voir article 6).

Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur, sans qu'une pré-inscription soit possible.

Si, après avoir posté ou déposé son dossier, un auditeur s'aperçoit qu'il l'a transmis incomplet, il est invité à attendre que son dossier lui soit retourné pour le compléter.

Les dossiers d'inscription par correspondance sont traités par ordre d'arrivée. Les demandes d'inscriptions ne peuvent être prises en compte qu'en fonction des places disponibles.

Toute inscription vaut réservation de place.

Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement ou report.

Toute inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

Article 3 : Programmation des cours

L'École du Louvre propose une programmation de cours dénommés « Junior classes » à destination d'auditeurs et plus spécifiquement le jeune public de 15 à 25 ans. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances.

Organisés ponctuellement durant l'année, les junior classes proposent des modules d'initiation par des spécialistes renommés, de véritables « boîtes à outils » pour apprendre à regarder, décrypter et comprendre les œuvres et les images et éclairer notre culture contemporaine. Un programme d'éducation artistique et culturelle, à destination des lycéens, jeunes étudiants, amateurs et néophytes, accessible, hors des vacances scolaires, avec trois grands cycles par an de trois à huit séances (d'une heure ou deux fois une heure) proposées le samedi.

Article 4 : Report ou annulation

En cas de report d'une ou plusieurs séances d'un cours, les auditeurs inscrits ne pourront prétendre à aucun dédommagement ni remboursement (total ou au prorata des séances) de la part de l'École du Louvre.

Toutefois, en cas d'annulation ou de suppression de l'intégralité des séances d'un cours du fait de l'École du Louvre et si le paiement est déjà intervenu, l'École du Louvre s'engage à rembourser les auditeurs concernés par virement bancaire dans les meilleurs délais, sous réserve qu'ils aient fourni un RIB présentant IBAN et BIC. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances.

Article 5 : Tarifs d'inscription (hors formation continue)

Tous les tarifs applicables sont votés par le Conseil d'administration de l'École du Louvre. Ils sont exprimés en euros nets.

Tarifs 2020-2021		Plein tarif	Tarif réduit*
	Junior classes (composées de six séances d'une heure ou de trois séances de deux fois une heure chacune)	45 €	26 €
	Junior classes (composées de huit séances d'une heure ou de quatre séances de deux fois une heure chacune)	60 €	35 €

Le tarif réduit s'applique aux bénéficiaires pour une inscription à un cours sous réserve de la production d'un justificatif selon les modalités suivantes :

- jeune (moins de 26 ans au 31/12 de l'année de la première séance de chaque cours) : copie d'une pièce d'identité ;
- demandeur d'emploi : copie de l'attestation nominative de demandeur d'emploi datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire du RSA : copie de l'attestation nominative du bénéficiaire du RSA datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire de l'AAH : copie de l'attestation nominative du bénéficiaire de l'AAH datant de moins de six mois ;
- mineur(e) (moins de 18 ans au 31/12 de l'année de la première séance de chaque cours) : autorisation parentale signée.

Les auditeurs doivent obligatoirement être âgés de 15 ans minimum au 01/09 de l'année de la première séance de chaque cours.

Article 6 : Mode de règlement

Les inscriptions par correspondance se font uniquement par chèque bancaire être établi à l'ordre de « Régie École du Louvre » (uniquement chèque compensable en France).

Article 7 : Cartes d'auditeur

Chaque auditeur inscrit se voit attribuer une carte d'auditeur.

L'accès aux cours en amphithéâtre (pour chaque séance) est conditionné à la présentation d'une carte d'auditeur par l'auditeur inscrit, carte personnelle, incessible et nominative délivrée par l'École du Louvre, en cours de validité. Cette carte est envoyée par courrier postal à chaque auditeur inscrit, après que son inscription et son paiement ont été vérifiés par les services de l'École du Louvre. Il est ensuite informé que le processus de vérification peut prendre plusieurs jours.

La carte d'auditeur de l'École du Louvre permet de bénéficier d'un accès libre aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées du Louvre, Eugène-Delacroix, d'Orsay et de l'Orangerie (l'accès aux autres musées est soumis à un droit d'entrée) et d'un tarif réduit au musée des arts asiatiques Guimet, au musée Rodin et au musée national d'art moderne (Centre Georges Pompidou). L'École du Louvre ne peut toutefois pas être tenue pour responsable en cas de fermeture de ces établissements muséaux, qui ne permettrait pas aux auditeurs de bénéficier de cet accès libre ou de cette tarification réduite.

Toute perte ou vol de carte devra faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol à l'École du Louvre dès sa survenance. Une nouvelle carte sera adressée à l'auditeur concerné en contrepartie du paiement par chèque bancaire établi à l'ordre de la Régie de l'École du Louvre de la somme de dix (10) euros, sauf en cas de production de la copie de la déclaration de vol auprès des services compétents.

Article 8 : Formation continue

Pour une inscription en formation continue, il convient de contacter le 01.55.35.18.06 ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : formation.continue@ecoledulouvre.fr.

Tous les cours sont accessibles aux stagiaires s'inscrivant au titre de la formation continue, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le dossier d'inscription est à renvoyer au service des publics auditeurs et de la formation continue accompagné des pièces suivantes :

- la fiche d'inscription dûment remplie ;
- une photographie d'identité avec nom et prénom(s) inscrits au revers ;
- un courrier de prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un courrier de prise en charge individuelle.

Ne pas joindre de règlement pour les inscriptions au titre de la formation continue.

Pour une formation prise en charge par l'employeur :

Un courrier de l'employeur s'engageant à prendre en charge les droits ou un bon de commande signé par un représentant de l'employeur ayant reçu mandat pour le faire sont obligatoirement à joindre.

Article 9 : Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n°78-17 modifiée dite « Informatique et Libertés » et de l'article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (UE) 2016/679 dit RGPD, il convient de signaler que l'École du Louvre (Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel, 75001 Paris) recueille et collecte des informations indispensables concernant chaque auditeur (nom, prénom(s), adresse postale, courriel, numéro d'auditeur). Par la transmission de ces informations, chaque auditeur qui s'inscrit accepte leur utilisation par l'École du Louvre pour assurer son inscription, pour lui communiquer par courriel ses accès à l'Extranet et pour le contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques.

Ces informations ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers. Toutefois, l'École du Louvre se réserve le droit de les transmettre à ses partenaires que sont l'Association de l'École du Louvre et le Fonds de dotation de l'École du Louvre.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) précité et à la loi informatique et libertés précitée, chaque auditeur inscrit dispose d'un droit permanent d'accès, d'opposition, de rectification, de modification, de limitation, de portabilité et de suppression concernant les données qui le concernent. À tout moment et sur demande, il peut effectuer ces

démarches en envoyant un courrier à la Secrétaire générale, Déléguée à la protection des données (DPO) de l'École du Louvre, accompagné d'une preuve d'identité, à l'un ou l'autre des adresses suivantes :

École du Louvre, Secrétariat général, DPO
Palais du Louvre,
Porte Jaujard, Place du Carrousel,
75038 Paris cedex 01
dpo@ecoledulouvre.fr

Chaque auditeur inscrit est en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 10 : Extranet et autres informations

Un Extranet est proposé aux auditeurs inscrits. Des informations concernant les cours auxquels ils sont inscrits (annulations, reports, documentation pédagogique, informations diverses) sont disponibles en ligne sur ce réseau d'information privé.

Il est précisé que les enseignants, auteurs et responsables de leurs ressources pédagogiques (images, bibliographies, plans...), sont libres de leur diffusion. La mise en ligne de ces ressources sur l'Extranet de l'École du Louvre est donc à leur entière et exclusive discrétion.

Pour recevoir leur identifiant et leur mot de passe, les auditeurs doivent indiquer le plus lisiblement possible leur courriel sur la fiche d'inscription. Lors de leur première connexion (à réception du courriel les y invitant), ils doivent cocher « recevoir les actualités » pour recevoir par courriel les éventuelles modifications de planning de leurs cours.

Les auditeurs de l'École du Louvre sont tenus de respecter le règlement d'usage des locaux (consultable par affichage) et d'observer un certain nombre de principes pour le bon déroulement des cours, notamment de ne pas interrompre l'enseignant et de réserver les éventuelles questions pour la fin des cours.

Article 11 : Responsabilités

L'École du Louvre ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution totale ou partielle du contrat conclu en cas de force majeure, en cas de grève, en cas de pandémie, en cas de suppression d'une ou plusieurs séances ou en cas d'inexécution due à l'un de ses partenaires ou tout autre cas extérieur à la volonté de l'École du Louvre. Dans ce dernier cas, l'auditeur concerné est libre de rechercher la responsabilité du partenaire défaillant.

En outre, l'École du Louvre, en sa qualité d'établissement public, peut être tenue de se conformer à toute décision gouvernementale, décision du Ministre chargé de la culture ou toute autre décision administrative ou judiciaire rendant impossible l'organisation des cours.

En cas de suppression ou d'annulation d'un cours, aucun auditeur ne pourra prétendre au remboursement de ceux-ci excepté dans les conditions définies à l'article 4 des présentes.

Les photographies et les textes reproduits sur le portail en ligne de l'École du Louvre et illustrant l'offre de cours n'entrent pas dans le champ contractuel. Par conséquent, la responsabilité de l'École du Louvre ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes.

Article 12 : Litiges

L'École du Louvre se réserve le droit d'annuler toute demande d'inscription d'un auditeur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une inscription antérieure.

Les inscriptions réalisées par correspondance sont régies exclusivement par le droit français.

Les présentes conditions générales d'inscription sont soumises en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal français compétent, après épuisement des voies de recours amiable. La langue applicable est la langue française.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ni report n'est possible et ne sera effectué, sauf en cas d'annulation ou de suppression d'un cours du fait de l'École du Louvre.

Article 13 : Contact et informations pratiques

Accueil et informations

Banque d'accueil : École du Louvre. Aile de Flore. Porte Jaujard. Ouverte de 9h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.
Téléphone : 01 55 35 18 00. Site Internet : www.ecoledulouvre.fr

Pôle des inscriptions auditeurs

Courriel : junior.classes@ecoledulouvre.fr
Téléphone : 01 55 35 18 37 (messagerie vocale)

Adresses des lieux d'enseignement

■ Amphithéâtre Rohan
99 rue de Rivoli. 75001 Paris. Entrée Carrousel du Louvre
Métro : Palais-Royal/Musée du Louvre

Accessibilité

Tous les amphithéâtres de l'École du Louvre sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Les amphithéâtres Rohan et Michel-Ange sont équipés de boucles magnétiques qui permettent au public malentendant, porteur d'un appareil auditif, de bénéficier d'une aide à l'écoute.